

# Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,  
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus  
(COVID-19)

21 DÉCEMBRE 2021

## Directives et messages importants

### 1-PRÉPARATION DE LA VISITE D'AGRÉMENT CANADA

L'équipe de la télésanté, en collaboration avec les directions cliniques du CIUSSS, prépare la visite d'Agrément Canada prévue en avril 2022. En soutien aux gestionnaires et à leurs équipes, six bulletins Télésanté spécial Agrément seront produits. Prenez connaissance du bulletin portant sur [la structure de gouvernance](#), [l'annexe](#) et le second bulletin sur [l'implication des usagers partenaires](#).

#### Fiches synthèses

Des pratiques organisationnelles requises par Agrément Canada doivent être mises en place au sein des directions des établissements. Voici deux fiches synthèses portant 1) [sur le cheminement des usagers \(POR\)](#) et 2) [sur la prévention des chutes et la réduction des blessures \(POR\)](#). Une troisième fiche porte sur la [thromboprophylaxie veineuse](#) pour les usagers hospitalisés de 18 ans et plus.

### 2- FORMULAIRE D'ORDONNANCE DE MANOMÉTRIE ET DE PHMÉTRIE – EXAMENS RÉALISÉS À L'IUCPQ

Dans une [lettre](#) adressée à tous les directeurs des services professionnels du RUISS-UL, il est mentionné qu'afin d'effectuer un meilleur suivi de l'ensemble des requêtes qui sont acheminées à l'IUCPQ, le médecin prescripteur devra compléter les renseignements inclus au formulaire et joindre à l'envoi le rapport de gastroscopie et le rapport de gorgée barytée. Une fois le formulaire rempli, le médecin prescripteur pourra acheminer sa demande en joignant le formulaire ainsi que les documents énumérés par télécopieur au 418 656-4595. Télécharger le [formulaire](#).

### 3-ASSISTANCE À UN USAGER QUI MANIFESTE SON INTENTION DE FORMULER UNE PLAINTÉ

Tous les usagers qui reçoivent, ont reçu ou requièrent des soins et services ont le droit de déposer une plainte au Commissariat aux plaintes et à la qualité des services. Le processus de plainte est une occasion d'améliorer la qualité des soins et services rendus.

La collaboration de tous les employés et membres du CMDP est essentielle pour assurer la diffusion des coordonnées pour joindre le Commissariat aux plaintes et à la qualité des services. Chaque employé et membre du CMDP a l'obligation de donner une information complète et accessible à la population sur les modalités du régime d'examen des plaintes. Lorsqu'un usager manifeste son intention de formuler une plainte, toute personne doit lui fournir les renseignements permettant d'avoir rapidement accès aux services du commissaire, notamment par téléphone au 418 691-0762.

Toute personne qui reçoit une plainte écrite d'un usager, adressée au commissaire, doit la lui acheminer sans délai. Si les circonstances le justifient, un membre du personnel ou membre du CMDP peut lui-même consigner par écrit la plainte verbale de l'usager, avec son consentement, et la transmettre sans délai au commissaire.

### 4-BON COUP – PROJET PEPS

Le vendredi 10 décembre dernier, M. Michel Delamarre, président-directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale a remis à Mme Rachel Rouleau, pharmacienne, et M. Éric Lepage, chef du département de pharmacie du CIUSSS, la [Mention d'honneur](#) dans la catégorie Intégration des services, attribuée dans le cadre des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux 2020 pour le Projet d'évaluation de la personnalisation des soins pharmaceutiques en soins de longue durée (PEPS). Toutes nos félicitations!

## 5- ÉVÉNEMENTS À METTRE À VOTRE AGENDA

### Colloque en soins infirmiers

Le 19 mai 2022 aura lieu en virtuel le tout premier colloque « Ensemble, avec les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pour le bénéfice de tous », présenté par le CIUSSS de la Capitale-Nationale. Ce colloque a pour objectif de comprendre et connaître le rôle des IPS par le partage de pratiques innovantes afin d'optimiser la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle.

Il s'adresse aux IPS de toutes les spécialités (néonatalogie, de première ligne, en santé mentale, en soins aux adultes et en soins pédiatriques), aux infirmières, aux infirmières assistantes du supérieur immédiat (ASI), aux médecins, aux gestionnaires, aux enseignants, aux chercheurs et la Direction nationale des soins et services infirmiers du ministère de la Santé et des Services sociaux. L'inscription pour participer au colloque virtuel débutera en février prochain. D'ici là, nous vous invitons à réserver cette date à votre agenda dès maintenant. Restez à l'affût de nos prochaines communications!

### Conférence canadienne en santé mentale

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale vous invite à la 23<sup>e</sup> édition de la Conférence canadienne des soins de collaboration en santé mentale qui se déroulera en virtuel ou en présentiel les 17 et 18 juin 2022 au Centre des Congrès de Québec. Le thème de la conférence de cette année est *Collaborer pour créer de nouveaux parcours vers le rétablissement, le pouvoir d'agir et l'inclusion sociale*.

Le programme préliminaire sera disponible tôt en 2022. Surveillez vos courriels et enregistrez [ce lien](#) pour vous y référer plus tard!

Information : [rayonnement.ciusscscn@sss.gouv.qc.ca](mailto:rayonnement.ciusscscn@sss.gouv.qc.ca) 418 529-9141, poste 3434.

## 6-RAPPELS ET AUTRES NOUVELLES

### Communication du CMDP sur les ordonnances verbales

Par la présente, nous désirons vous rappeler que le médecin qui délivre une ordonnance verbale individuelle à un autre professionnel habilité n'a pas à la rédiger lui-même ni à la contresigner par la suite.

Le médecin doit cependant fournir les renseignements nécessaires tels que son nom, son numéro de permis ainsi que les informations relatives à son ordonnance et doit également s'assurer que les renseignements transmis sont clairs et bien compris de l'autre professionnel.

Le professionnel doit de son côté, consigner au dossier de l'utilisateur les informations transmises lors de la délivrance de l'ordonnance verbale individuelle, c'est-à-dire le nom et le numéro de permis du médecin ainsi que les renseignements relatifs à l'ordonnance, tout en respectant les activités liées à son champ de pratique.

### Suivi sécuritaire des demandes d'analyses de laboratoire

La Direction des services professionnels du CIUSSS de la Capitale-Nationale réitère l'importance qu'elle accorde au suivi sécuritaire des demandes d'analyse de laboratoire afin d'assurer la transmission des résultats d'investigation ou de dépistage aux différents prescripteurs. [Lire la note](#).

## Recherche des virus respiratoires

La saison de la grippe est à nos portes et cette année, nous devons probablement faire face à plusieurs virus respiratoires. Le laboratoire de microbiologie Optilab offrira plusieurs analyses différentes pour le diagnostic de ces virus : COVID 19, Influenza A, Influenza B, RSV et le TAAN multiplexe respiratoire (9 pathogènes viraux) (**MURES**). [Lire le communiqué.](#)

## Les abréviations à ne pas utiliser lors de la rédaction des ordonnances

L'analyse d'erreurs de médicaments a démontré que l'utilisation de certaines abréviations et symboles pouvaient être en cause. Une liste d'abréviations et de symboles à éviter a été préparée par ISMP Canada (Institut pour la sécurité des médicaments aux patients). [Voir la fiche synthèse](#) et la [liste complète des abréviations et symboles](#) à ne pas utiliser.

## Aide-mémoire sur la déclaration d'un événement

La Direction de l'évaluation, de la qualité, de la planification et de l'éthique a préparé un aide-mémoire sur les 5 étapes à suivre pour la déclaration et la gestion d'événements qui s'adresse à tous les gestionnaires et aux membres du CMDP. [Voir l'aide-mémoire.](#)

## Prêt et circulation du dossier de l'utilisateur

Pour s'assurer que le dossier de l'utilisateur demeure disponible en tout temps, nous vous prions de prendre connaissance des consignes suivantes.

Comme il est mentionné dans la Politique relative à la tenue du dossier de l'utilisateur et la protection des renseignements personnels (PO-22, disponible sur la zone CIUSSS, approuvée au comité de direction et adoptée au conseil d'administration):

Toute personne requérant un dossier **est responsable de sa garde** et doit prendre les mesures nécessaires afin:

- d'aviser le service des archives de tout changement de localisation du dossier;
- d'assurer le retour au service des archives le jour même ou le plus tôt possible, selon les modalités établies de l'installation;
- d'assurer l'accès immédiat au dossier si celui-ci est requis pour les soins à l'utilisateur;
- d'en préserver la confidentialité;
- d'effectuer les recherches nécessaires en collaboration avec le service des archives médicales s'il est égaré;
- de s'assurer que le retour du dossier est fait de façon sécuritaire, soit par la messagerie ou par le personnel désigné.

## Inventaire du parc technologique

Dans le but d'identifier l'emplacement des ordinateurs du CIUSSS de la Capitale-Nationale, la Direction des ressources informationnelles (DRI) va déployer dans les prochains jours un outil d'inventaire sur l'ensemble de son parc technologique. Cet outil permettra à la DRI de localiser plus rapidement les ordinateurs en problème.

Pour que l'application soit efficace, la collaboration des utilisateurs est de mise. Ainsi, tous les 6 mois, une fenêtre comme l'exemple qui suit apparaîtra sur tous les ordinateurs du CIUSSS de la Capitale-Nationale et vous serez appelé à répondre à 4 questions rapides.

1. La direction pour laquelle l'ordinateur est utilisé.
2. Le téléphone à proximité de l'ordinateur ainsi que le numéro de poste.
3. L'emplacement où se trouve généralement l'ordinateur (Bureau/Télétravail/Bureau ou Télétravail).
4. Vous pouvez ajouter de l'information supplémentaire dans le champ Commentaire.

Nous vous invitons à remplir les informations demandées et ainsi aider la DRI à vous offrir le meilleur service possible. Consulter la [note de service](#).

## 7-ÉTAT DE SITUATION

**Capitale-Nationale** : Pour connaître l'ensemble de la situation, consultez la page [CORONAVIRUS \(COVID-19\)](#) du site Web du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Vous y trouverez de l'information sur les sujets suivants :

- [État de situation](#) (cliquez sur l'hyperlien « communiqué » pour prendre connaissance du dernier communiqué de presse)
- [Carte des paliers d'alerte et des mesures en vigueur par région](#)

**Québec** : Pour connaître l'état de situation provincial, consultez :

- [INSPQ – Données Covid-19 au Québec](#)
- [État de situation des cas confirmés par CHSLD au Québec](#)

## 8-FRÉQUENCE DE DIFFUSION DU BULLETIN COVID-19 - MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens sont dorénavant diffusés selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Soyez toutefois assurés qu'au besoin, il sera toujours possible de produire un bulletin express ou d'augmenter la fréquence de diffusion.